

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt, le 7 février, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 31 janvier 2020

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme ANTOMPIETRI, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN, M. PENVEN,

Pouvoirs : M. PERDRIEL a donné pouvoir à Mme VAN DEN DRIESSCHE

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Objet : Approbation de l'étape de préfiguration du futur centre social au sein du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs

Monsieur le Président rappelle la commission autonomie du 18 juillet 2019 au cours de laquelle il a été évoqué l'évolution de l'Espace de Vie Sociale (E.V.S.) du C.C.R.I.L en Centre Social.

En effet, le Diagnostic de territoire, associé au projet social de territoire, mettent en avant la nécessité de transformer cet espace de vie en Centre Social. Ce dispositif permet de développer un projet d'animation globale afin de répondre aux besoins des habitants du territoire.

Comme l'E.V.S., le centre social sera tout à la fois un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale et un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de s'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les centres sociaux sont des structures de l'animation de la vie sociale qui recherchent :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

L'objectif global est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Monsieur le Président souligne qu'après une première prolongation de l'agrément jusqu'au 31 décembre 2019, actée par délibération D070/2018, le C.I.A.S. avait obtenu une prorogation de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales pour maintenir l'E.V.S. jusqu'en Juin 2020, acté par délibération D045/2019.

Il convient à présent d'aborder la phase de préfiguration, d'une durée de 18 mois, afin de rassembler les habitants, les partenaires et les institutions autour de la rédaction d'un projet commun de centre social.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur la mise en place de cette étape de préfiguration du centre social pour la période de Mars 2020 à Août 2021.

Une commission de la Caisse d'Allocations Familiales devra valider cette préfiguration.

Par suite, la convention afférente dénoncera celle de l'Espace de Vie Sociale en cours.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve l'étape de préfiguration du centre social pour la période de Mars 2020 à Août 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

